

Sensibilisation à la mise en place et à la perception de la taxe de séjour (réforme 2019)

Lot

Dates et durée de la formation

Durée : 1 jour

Date(s) :

8 juin

Public cible

Managers des Organismes locaux du tourisme (ADT/CDT, OT...), toutes personnes responsables de la taxe de séjour sur son territoire

Objectifs

- Sécuriser les actes
- Comprendre les dispositions de l'article 51 de la loi pour une République numérique. (« permis de louer », « décret Airbnb »)
- Découvrir les nouveautés législatives et réglementaires
- Faire le point sur la collecte
- Préparer la délibération 2019

Intervenants

Jérôme Payany, **Nouveaux Territoires**

Contenu de la formation

- Sécurisation des actes (délibération 2019, arrêtés de répartition 2018, taxation d'office)
- Compréhension de la collecte par les opérateurs numériques en 2018
- Découverte des nouveautés législatives et réglementaires (réforme 2019)
- Préparation de la délibération 2019 (intégrer les nouvelles dispositions, sécuriser l'existant)
- Période de perception
- Régime fiscal
- Tarifs et pourcentage
- Exonérations / Abattement
- Compréhension de la collecte par les opérateurs numériques en 2019
- Appréhension des dispositions de l'article 51 de la loi pour une République numérique. (« permis de louer », « décret Airbnb »)
 - **Nombre de personnes** : 20
 - **Code action** : 21179